



Départs en invalidité dans la fonction publique

La Caisse des Dépôts et Consignations a récemment publié une étude sur les départs en invalidité dans la Fonction publique territoriale et la Fonction publique hospitalière. Cette analyse révèle que les agentes de catégorie C de la FPT sont les plus touchées par ce phénomène, avec une augmentation notable de leur part parmi les départs en invalidité au fil des générations. L'étude souligne également un effet indirect des réformes des retraites : en retardant l'âge de départ, elles accentuent le risque d'invalidité pour les agents les plus vulnérables, en particulier ceux exerçant des métiers pénibles ou ayant des parcours professionnels plus précaires.

Départs en invalidité dans la Fonction publique



+50% entre 2010 et 2019

EN 2010

environ 5 400 départs

EN 2019

8 300 départs

DEPUIS 2020

stabilisation à 7 000 départs annuels

Les facteurs qui expliquent cette hausse sont le vieillissement des fonctionnaires actifs et les réformes des retraites (relèvement de l'âge d'ouverture des droits - AOD).

DANS LA TERRITORIALE

hausse de 9,8% à 11,2% entre les générations 1946 et 1956

DANS L'HOSPITALIÈRE

baisse de 9% à 7,7%

Une différence qui n'est pas uniforme selon le genre et la catégorie hiérarchique

DANS LA TERRITORIALE

Augmentation des départs en invalidité, surtout chez les **femmes de catégorie C** (12,3% pour la génération 1951 à 15,2% pour la génération 1956).

A l'inverse, les hommes de la FPT restent à un niveau inférieur (13% pour la génération 1956).

DANS L'HOSPITALIÈRE

Baisse des départs en invalidité chez les femmes du fait de la possibilité de recourir aux **dispositifs de départ anticipé**

(la part des départs en invalidité des femmes de catégorie C passe de 10,0% pour la génération 1951 à un niveau inférieur pour les générations suivantes).

En revanche, les hommes de la FPH ne connaissent pas de diminution marquée, illustrant l'effet protecteur des dispositifs de départs anticipés pour les femmes hospitalières.

Dans la Fonction publique Hospitalière, 80% des femmes de catégorie C de la génération 1956 ont bénéficié d'un dispositif de départ anticipé contre 40% dans la Fonction publique territoriale.



Les perspectives d'évolution

Une réduction des départs anticipés pourrait entraîner une augmentation future des départs en invalidité.

La réforme des retraites de 2023 (report de l'AOD à 64 ans) pourrait accentuer le phénomène.

« En relevant l'âge d'ouverture des droits et en durcissant les conditions d'accès à une retraite à taux plein, celles-ci ont pu contribuer à générer des départs en invalidité plus nombreux chez les personnes dont l'état de santé n'était pas forcément compatible avec un maintien en activité plus tardif », commentent les auteurs de l'étude..